



8 mars 2026

**LE NIVEAU DU LAC ET LE BARRAGE JULES ALLARD**



En attendant l'été, voici une petite lecture intemporelle pour comprendre la gestion du niveau du Grand lac Saint-François.

Le premier barrage a été construit en 1917 par la Commission des eaux courantes du Québec, qui a depuis changé de nom et intégré le MELCCFP. Il a fait **monter le niveau du lac d'environ 7 mètres**, ce qui a agrandi sa superficie et transformé plusieurs rives.

Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, par l'intermédiaire de la **Direction de la sécurité des barrages** (anciennement le Centre d'expertise hydrique), veille à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.



«Le barrage Jules-Allard est le premier barrage entièrement construit par le gouvernement du Québec. C'est aussi l'un des premiers barrages en béton au Québec. À l'époque, **il a été bâti pour la drave**. Avant sa construction, un vieux barrage en bois datant d'environ 1880 se trouvait à cet endroit.» Instagram Environnementqc

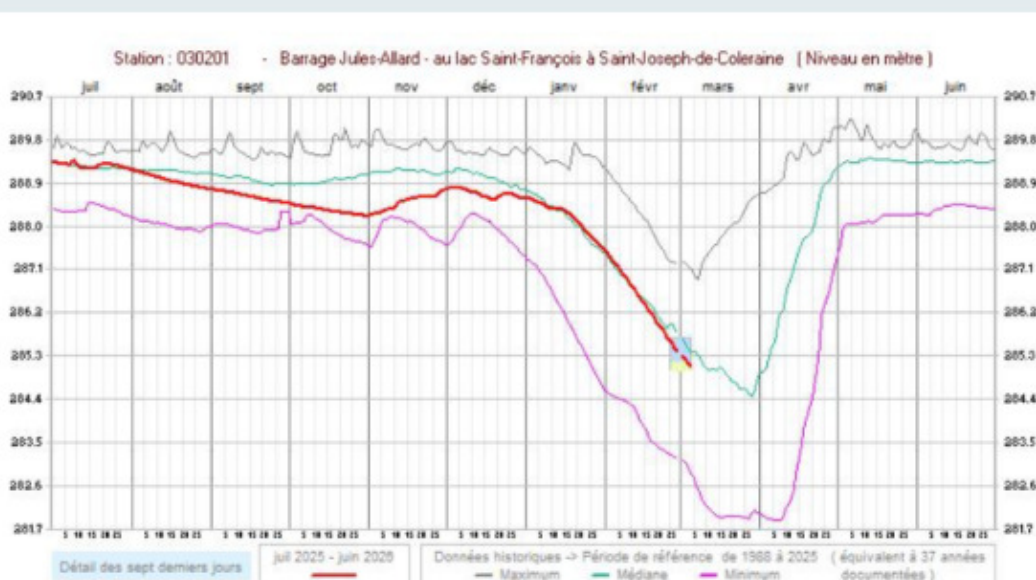
La production d'électricité sur la rivière Saint-François a commencé peu après la construction du barrage Jules-Allard. Dès les années 1920, plusieurs centrales hydroélectriques ont été mises en service en aval, profitant du débit régularisé par le Grand lac Saint-François. **La première centrale hydroélectrique sur la rivière Saint-François remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à Sherbrooke**, avant même la construction du barrage Jules-Allard.

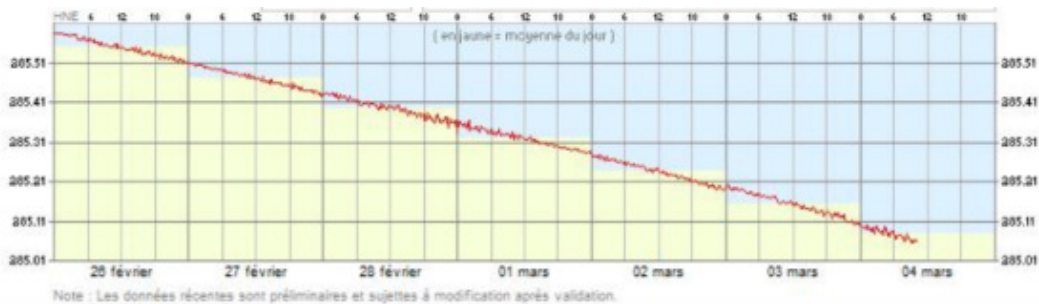
### Le saviez-vous ?

Lorsque le niveau du Grand lac Saint-François est très bas à la fin de l'hiver, il est parfois possible d'apercevoir **certains vestiges du barrage construit en 1917** près de la décharge du lac.

Ces éléments rappellent que l'ouvrage qui régule aujourd'hui le niveau du lac a une longue histoire. Le barrage original a servi pendant près de **70 ans** avant d'être **largement reconstruit et modernisé en 1987** pour améliorer la sécurité et la gestion du niveau de l'eau.

## Le niveau du Grand lac Saint-François : pourquoi change-t-il?





## LE MARNAGE

**En hiver**, le niveau du lac est volontairement abaissé, entre 4 et 5 m selon les années. Ce phénomène s'appelle **le marnage**.

Cette baisse permet :

- de créer un espace pour recevoir les eaux de la crue printanière
- de réduire les **risques d'inondation en aval**

**Au printemps**, le niveau du lac est progressivement remonté afin de favoriser les activités estivales.

**Durant l'été**, le niveau SOUHAITABLE est maintenu dans une plage de :

**289,20 +/- 0,20 m comme niveau souhaité pour la villégiature (référence altimétrique du gouvernement)**

- Ce niveau est maintenu **du 1er juillet jusqu'à l'Action de grâce environ**, pour répondre aux besoins de la villégiature et de la navigation.
- Pour suivre le niveau du lac en temps réel et les prévisions cliquez sur les liens suivants:

## LES PRIORITÉS DE GESTION DU BARRAGE

Ordre de priorité des contraintes de gestion selon la période de l'année

|                   |                                                    | Période de l'année                                                                                                               |                                                                                                                      |  |
|-------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Ordre de priorité | En tout temps                                      |                                                                                                                                  |                                                                                                                      |  |
|                   | 1                                                  | Sécurité de l'ouvrage                                                                                                            |                                                                                                                      |  |
| 2                 | Contrôle des inondations en aval de l'ouvrage      |                                                                                                                                  |                                                                                                                      |  |
| 3                 | Maintien d'un débit minimal de 5 m <sup>3</sup> /s |                                                                                                                                  |                                                                                                                      |  |
|                   | De l'Action de grâce au 31 mars                    | Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin                                                                                              | Du 1 <sup>er</sup> juillet à l'Action de grâce                                                                       |  |
| 4                 | Production d'électricité                           | Besoins fauniques :<br>- Atteinte de 286,20 m au 15 avril<br>- Maintien d'un débit de 10 m <sup>3</sup> /s                       | Maintien d'un niveau entre 288,50 m et 289,57 m, avec 289,20 +/- 0,20 m comme niveau souhaité pour la villégiature * |  |
| 5                 | Vidange du réservoir                               | Atteinte et maintien d'un niveau entre 288,50 m et 289,57 m, avec 289,20 +/- 0,20 m comme niveau souhaité pour la villégiature * | Production d'électricité                                                                                             |  |
| 6                 | ---                                                | Production d'électricité                                                                                                         | ---                                                                                                                  |  |

La gestion du barrage du Grand lac Saint-François doit respecter plusieurs objectifs, comme vous pouvez le voir dans le tableau précédent.

Ainsi, même si le lac est très important pour les riverains et les plaisanciers, les impératifs de sécurité et d'hydrologie passent généralement en premier. **Cela implique notamment de maintenir un débit minimal dans la rivière Saint-François.**

Durant l'été, le barrage Jules-Allard doit ainsi laisser s'écouler **environ 5 mètres cubes d'eau par seconde**, ce qui représente près de **5 000 litres d'eau chaque seconde**. Ce débit permet de protéger **la vie dans la rivière — poissons, plantes et autres organismes** — et d'assurer un écoulement suffisant, même en période de faibles précipitations.

La gestion du niveau du lac doit donc constamment chercher un équilibre entre **la protection du lac, les besoins de la rivière et les activités humaines.**

## UN PEU D'HISTOIRE QUI EST JULES ALLARD?

«Son nom rappelle la mémoire de Jules Allard (Saint-François-du-Lac, 1859 – Montréal, 1945). Devenu avocat, ce dernier a été admis au barreau de la province de Québec en 1883. Il a été maire de Saint-François-du-Lac de 1895 à 1898. Élu député de Yamaska en décembre 1897, il devient ministre de la Colonisation et des Travaux publics, ministre des Terres et Forêts et premier ministre intérimaire pendant les absences de Lomer Gouin. La Commission de géographie, devenue la Commission de toponymie, avait dénommé cet ouvrage d'art sous le nom **Barrage Allard**, le 19 novembre 1920.»

Commission de toponymie du gouvernement du Québec

*Abonnez-vous à votre infolettre pour recevoir  
des nouvelles de votre lac.*

CLIQUEZ ICI

C.P. 458 Lambton G0M1H0  
info@legrandlacstfrancois.org

**SUIVEZ-NOUS**

Facebook: <https://www.facebook.com/grand.lac.saint.francois>

Site internet: <https://www.legrandlacstfrancois.org>